



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 juillet 2020 (18h00)
Espace Montgolfier - Davézieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	46 + 1
Votants	:	56
Convocation et affichage	:	17/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Nicole ARCHIER

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Christian ARCHIER (pouvoir à Denis HONORE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Laurent TORGUE), Pascal PAILHA (pouvoir à Sophal LIM), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE).

Etaient absents et excusés : Dominique MAZINGARBE.

**CC-2020-214 - RESSOURCES - INFORMATIQUE - DESIGNATION DES
REPRESENTANTS A NUMERIAN (SYNDICAT MIXTE DES INFORUTES)**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Dans le cadre de sa compétence de développement économique, Annonay Rhône Agglo adhère au Syndicat mixte Numérian (anciennement désigné Syndicat mixte des Inforutes), en lieu et place de l'ensemble de ses communes membres.

Annonay Rhône Agglo doit désigner ses nouveaux représentants devant siéger au sein du Comité syndical de ce Syndicat.

Le Syndicat mixte Numérian assure, dans un but d'intérêt général, la promotion de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par la mise en commun de moyens humains, techniques et financiers sur la base d'une mutualisation au profit de ses adhérents. Le Syndicat mixte a vocation à entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisations permettant d'atteindre cet objectif de mutualisation et de péréquation des technologies de l'information et de la communication

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte Numérian, le Conseil communautaire doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant par fraction de 20000 habitants. Il est donc demandé la désignation de 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants. Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

Représentants titulaires :
 Yves Rullière
 Clément Chapel
 Sylvette David

Représentants suppléants
 Hugo Biolley
 Simon Plénet
 Richard Molina

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU les statuts du Syndicat Mixte Numérian,

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

CONSIDÉRANT que les statuts du Syndicat Mixte Numérian prévoient que :

- le nombre de représentants pour l'Agglomération Annonay Rhône Agglo est de 3 titulaires et 3 suppléants,
- il appartient à l'organe délibérant de désigner en son sein ses représentants.

Après avoir procédé aux formalités électives,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉSIGNE en tant que représentants d'Annonay Rhône Agglo au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte Numérian, les conseillers communautaires suivants :

Représentants titulaires :

Yves Rullière
 Clément Chapel
 Sylvette David

Représentants suppléants

Hugo Biolley
 Simon Plénet
 Richard Molina

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/07/20
 Affiché le : 30/07/20
 Transmis en sous-préfecture le : 30/07/20

Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Le Président



Simon PLENET

